



DEMANDE DE PERMIS D'INHUMER

R2213-31 à 33, L2213-7 à 15, L2223-3
du Code général des collectivités territoriales

Avant tout travaux une demande doit être déposée accompagnée impérativement des justificatifs.
A noter, si nos services doivent effectuer des recherches pour établir les droits, l'obtention de l'autorisation
est conditionnée à d'éventuel résultat dans des délais variables.*

Date et heure souhaitées :

Article R2213-31

Modifié par Décret n°2011-121
du 28 janvier 2011 - art. 29

Toute inhumation dans le cimetière d'une commune est autorisée par le maire de la commune du lieu d'inhumation.

Tout cimetière affecté en totalité ou en partie à la desserte d'une commune est considéré comme y étant situé même s'il se trouve hors des limites territoriales de cette commune.

Article L2223-3

Modifié par loi n°2008-1350 du
19 décembre 2008 - art. 3

La sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;

2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;

3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;

4° Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Article L2213-20

Modifié par Décret n°2006-938
du 27 juillet 2006 - art. 1
JORF 29 juillet 2006

Après accomplissement des formalités prévues à l'article R. 2213-17 ainsi qu'aux **articles 78 et suivants** du code civil concernant la déclaration de décès et l'obtention du permis d'inhumer, il est procédé à la fermeture définitive du cercueil.

Lorsqu'il est procédé d'urgence à la mise en bière et à la fermeture définitive du cercueil, ces opérations sont effectuées dans les conditions prévues à l'article R. 2213-18.

Je soussigné(e), _____

Nom de jeune fille _____

né(e) le _____ à _____

domicilié (e) _____

nature du lien donnant la qualité pour pourvoir : _____

déclare agir en tant que personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de :

NOM _____ Prénoms : _____

Nom de jeune fille _____

né(e) le _____ à _____

décédé(e) le _____ à _____

demande l'autorisation de faire procéder à l'inhumation par l'entreprise :

N° Habilitation : _____ N° SIRET : _____

en sépulture particulière dans le cimetière de la commune de Clermont-l'Hérault

dans la concession n° _____ allée _____ n° d'acte _____

acquise le : _____

Par : _____

nature du lien donnant un droit sur cette concession particulière :

en service ordinaire dans le cimetière de la commune de Clermont-l'Hérault

À _____ le _____

Lu et approuvé

(signature de la personne ayant
qualité pour pourvoir aux funérailles)

* Justificatifs recevables :

- Mandat délivré à l'entreprise,
- Pièce d'identité du mandant,
- Justificatif de domicile du mandant,
- Acte de décès de la personne faisant l'objet de la demande,
- Autorisation de fermeture de cercueil,
- Tout document justifiant le droit à l'inhumation (actes d'état civil, livret de famille, certificat d'hérédité, justificatif de domicile, carte d'électeur...)